

Etapes du mouvement 2022 – Calendrier CAE/Rectorat DPE 3

Mardi 19 janvier 2022	Date limite de dépôt des dossiers de demande de mutation
Mardi 1 ^{er} février 2022	14h Bureau CAE 14h30 CAE à ANGOULEME : dossiers mutation intra + dossiers inter de l'Académie
Mardi 8 mars 2022	14h30 CAE à ANGOULEME : dossiers mutation inter-académie (autres académies)
Lundi 7 au vendredi 25 mars 2022	Mise à jour des T.R.M (dates différentes selon la structure)
Vendredi 18 au jeudi 31 mars 2022	Mise à jour des affectations par DPE 3
Jeudi 31 mars 2022	Date limite de retour au Rectorat de Poitiers : - des déclarations des postes supprimés et réduits, - des imprimés de demandes d'intention de mutations.
Vendredi 1 ^{er} au lundi 4 avril 2022	Saisie des services susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement
Mardi 5 au jeudi 7 avril 2022	Affichage des services vacants extraits d'EPP pour vérification par les chefs d'établissement
Vendredi 15 (10h) au mardi 26 avril 2022 (10h)	Publication des services à pourvoir
Au plus tard le mardi 26 avril 2022	Les maîtres adressent à chaque chef d'établissement une fiche « candidat »
Au + tard le jeudi 28 avril 2022	ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES (sans avis des chefs d'établissement)
Du mercredi 27 avril au mercredi 4 mai : Les chefs d'établissement reçoivent et étudient les candidatures.	
Mercredi 4 mai 2022 – 9h30 : Bureau de CAE : examen des pertes horaire et pertes de contrat SAINTES	
Vendredi 6 mai 2022 CCMA – Pertes horaires/contrat	
Mardi 10 mai 2022 – 9h30-18h : 1^{ère} CAE à ANGOULEME : examen des : - perte de contrat et des pertes horaires, - candidatures sur les services vacants et sv, - propositions.	
Mercredi 11 mai 2022 : Communication des propositions de la CAE aux chefs d'établissement et aux maîtres.	
Lundi 16 mai 2022 : Retour à la CAE des avis de chefs d'établissement et des réponses des maîtres. <i>Remarque : au 16 mai les chefs d'établissement auront obligatoirement reçu les candidats proposés par la CAE et ayant demandé rendez-vous.</i>	
Jeudi 5 au lundi 16 mai 2022	Classement des candidatures par les chefs d'établissement auprès du Rectorat
Au + tard le mercredi 18 mai 2022	ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES (avec avis des chefs d'établissement)
Mardi 24 mai 2022 – 9h30-18h : 2^{ème} CAE à ANGOULEME : examen des ajustements et litiges.	
Mardi 31 mai 2022 : Saisines éventuelles : ANGOULEME	
Jeudi 2 juin 2022 CCMA – 1^{ère} phase du mouvement	
Lendemain de la CCMA Jusqu'au mercredi 15 juin 2022	Notification par le rectorat des propositions de la CCMA aux chefs d'établissement. Réponse des chefs d'établissement à DPE 3
Vendredi 17 au mardi 21 juin 2022	Publication des services vacants pour la 2^{ème} phase du mouvement
Mercredi 22 au lundi 27 juin 2022	Classement sur internet des candidatures par les chefs d'établissement
Lundi 27 juin 2022	ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
Mardi 5 juillet 2022 – 9h30-18h : 3^{ème} CAE à ANGOULEME : examen - de la 2^{ème} phase du mouvement	
Jeudi 7 juillet 2022 CCMA – 2^{ème} phase du mouvement : Ajustements 1 ^{ère} phase du mouvement et affectation des lauréats (et adm.) concours 2022 Projet d'affectation des maîtres titulaires d'un C.D.I. (Les affectations des délégués auxiliaires en contrat à durée déterminée ne sont pas examinées en CCMA)	

COMMISSION NATIONALE D'AFFECTATION – MARDI 12 JUILLET 2022